

PÔLE AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT ET DÉPLACEMENTS

AGENCE TERRITORIALE DE L'AMÉNAGEMENT NORD
Maison Technique de La Grave

ARRETE TEMPORAIRE pour REGLEMENTATION DE CIRCULATION

ARRETE DU : ..1.0.JUIN.2016.....

OBJET : RD 902 – tunnel du Galibier
Ouverture du tunnel pour la saison estivale 2016
Commune du MONETIER-LES-BAINS

LE PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3221-4,
- VU** le Code de la Voirie Routière,
- VU** le Code de la Route,
- VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié,
- VU** l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté interministériel en date du 7 juin 1977, modifié,
- VU** les arrêtés du Président du Département en date du 24 avril 2015 et du 27 avril 2015 portant délégation de signature,

CONSIDERANT le déneigement de la route d'accès au tunnel,

CONSIDERANT l'installation des dispositifs de signalisation et de sécurité du tunnel,

CONSIDERANT le dispositif d'astreinte permanente mis en place pendant toute la période d'ouverture du tunnel.

ARRETE

Article 1 – Réglementation

Le tunnel du Galibier reliant les départements des Hautes-Alpes et de la Savoie sur la RD 902 est rouverte pour la saison 2016 à compter du 24 mai 2016.

Article 2 – Validité

Le présent arrêté annule et remplace toutes dispositions contraires antérieures.

Article 3 – Ampliations

- M. le Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes,
- Mme la Directrice Générale Adjointe chargée du Pôle Aménagement, Développement et Déplacements,
- M. le Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie des Hautes-Alpes,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera transmise pour information à :

- Mme le Maire du MONETIER-LES-BAINS,
- M. le Maire de VALLOIRE,
- Mme le Sous-Préfet de Briançon,
- M. le Président du Département de la Savoie,
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes,
- M. le Directeur CRICR de Marseille,
- M. le Directeur du CRICR de Lyon.

Fait à Gap, le 10 JUIN 2016

Pour le Président et par délégation
Le Directeur de la Coordination Territoriale
et de la Gestion des Infrastructures

Jean-Marie BERNARD
Alain RAMOND